



44^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Genève, 9 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse félicite la Rapporteuse spéciale pour cet excellent rapport global.

La Suisse défend depuis longtemps les droits et les besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays, tant dans les forums multilatéraux que par le biais de divers projets sur le terrain.

Les personnes déplacées comptent parmi les populations les plus vulnérables et sont confrontées à divers risques en matière de protection. La promesse de l'Agenda 2030 de ne laisser personne de côté ne peut donc pas être tenue, si nous n'incluons pas les personnes déplacées à l'intérieur du pays dans tous les efforts en faveur du développement durable.

Ceci est d'autant plus vrai pour les personnes handicapées déplacées. Comme le souligne la Rapporteuse spéciale dans son rapport, les déplacements forcés aggravent la marginalisation et les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes handicapées et accentuent le risque pour leur sécurité et leur dignité.

Il est donc de la plus haute importance que les droits de l'homme des personnes handicapées soient systématiquement pris en compte lors de l'examen des déplacements internes et de la recherche de solutions durables.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Compte tenu de la pandémie actuelle, la question se pose de savoir de quelle manière le Covid-19 a eu un impact direct et indirect sur les personnes handicapées déplacées à l'intérieur du pays. Quelles observations avez-vous pu faire à cet égard et quelles sont vos recommandations pour "reconstruire en mieux" ?

Je vous remercie.